



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 8 juillet 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
71	71
Présent	Votant
45	57

Date de convocation
2 juillet 2026

**Système d'Information –
Désignation d'un
représentant titulaire et
suppléant au CRAIG**

**N° de la délibération
2026-435**

Secrétaire de séance :
Jimmy GAILLARD

Le huit juillet à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Mme Delphine COMTE

Etaient présents : MM. Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BAUDE, Mme Emilie BENICOURT, M. David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Patrick CETTIER, Mmes Christiane CHERAR, Catherine CHOL-BERTRAND, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Bruno DARNAUD, Mmes Céline DEBHANE, Christèle DEFRANCE, Hélène DE MONTGOLFIER, MM. Sébastien DEVISE, Bruno FAURE, Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, MM. Jimmy GAILLARD, Jean-François GUEGUEN, Pierre GUICHARD, Rémy IAPTEFF, Olivier J UNIQUE, Guy LAMBERT, Jean-Luc LAQUET, Cyril LAURENT, Georges MEYER, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Antoine PARIS, Mme Sandrine PEREIRA, MM. Gilles PERRIER, Jacques POCHON, Mmes Agnès PORTAL, Isabelle POUILLY, MM. Jean-Luc REYNAUD, Ludovic ROBERT, Gérard ROBERTON, Vincent ROBIN, Mme Véronique SALETTE, MM. Pascal SEIGNOVERT, Marc SIMONEL, Xavier TRAVERSE, Olivier VALETTE.

Avaient donné pouvoir : Xavier ANGELI à Delphine COMTE, Evelyne BLANCHARD à Cyril LAURENT, Nicolas DAUJAN à Bruno DARNAUD, Annie FOURNIER à Christiane CHERAR, Benjamin GAILLARD à Laurent BARRUYER, Franck MENEROUX à Thierry DARD, Bruno SENECLAUZE à Pascal CLAUDEL, Chantal ZEIMET-BASSET à Véronique SALETTE, Amandine ECHASSERIEAU à Pierre GUICHARD, Aurore SUIFFET à Olivier VALETTE, Jean-Paul VALLES à Stéphanie NOUGUIER, Jérôme BODIN à Hélène DE MONTGOLFIER,

Etaient représentés par leur suppléant(e) : Denis DEROUX représenté par Marc SIMONEL, Cécile GRUAT-LAFORME représentée par Sébastien DEVISE

Etaient excusés : Fabrice LORIOT, Didier REBOULLET. Pascal BIGI, Jean-Christophe WEIBEL, Alain MESBAH-SAVEL, Michel GAY, Michel BRUNET, Amélie VIGNE, Soumaya BEN MAIMOUN, Franck LIOTIER, Emmanuel DOCHIER, Armelle DESLANDES, Damien GOT, Patrick LEYNAUD,

En 2022 il est apparu souhaitable de donner une forte impulsion au développement d'un Système d'Information Géographique (SIG) afin de déployer un système cohérent et efficace à l'échelle de la nouvelle agglomération. Ainsi, au 1^{er} juillet 2022, il a été décidé d'affecter un ETP à la création et au développement d'un service SIG.

Ce SIG est un système qui permet de recueillir, stocker, traiter, analyser et diffuser des données géographiques, c'est-à-dire des informations numériques référencées selon leurs coordonnées géographiques. Composés de matériels informatiques, de logiciels, de données géographiques, de bases de données littérales, de savoir-faire et d'utilisateurs, ces systèmes sont aujourd'hui un outil indispensable à la conduite et à l'évaluation des politiques publiques.

La mission du service SIG est de contribuer au mieux à la bonne gestion des données géographiques au sein d'ARCHE agglo. A ce titre il :

- ✓ collecte, structure et mets à jour les données géographiques des fournisseurs
- ✓ met en place et administre une solution WebSIG (un marché public a été lancé afin de doter ARCHE Agglo d'une solution SIG de type Web qui permettra la création d'outils de gestion et d'analyse cartographiques sur mesure pour l'ensemble des services de l'agglomération).
- ✓ Crée des applications cartographiques dédiées à destination des services
- ✓ met en place d'interconnexion entre les outils métiers et les applications cartographiques
- ✓ croise et analyse les données
- ✓ assiste et forme les agents

Afin d'assurer la réussite de ce projet, il s'est avéré nécessaire de nourrir ce SIG avec les données géographiques les plus précises et récentes possibles.

C'est pourquoi, ARCHE Agglo a adhéré au Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG), Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui, en mutualisant les moyens à un niveau régional, permet notamment la production de fonds de plan cartographiques nécessaires aux territoires pour un coût optimisé.

En outre, grâce à cette adhésion, ARCHE Agglo permet à ses communes membres de bénéficier des mêmes services sans qu'aucune contrepartie financière ne leur soit demandée.

Vu la délibération n° 2025-804 du 17 décembre 2025, renouvelant l'adhésion d'ARCHE Agglo et la convention de partenariat avec le CRAIG pour une période de 3 ans de 2026 à 2028.

Considérant qu'ARCHE Agglo en tant que membre du GIP, peut siéger dans les différentes instances de pilotage et contribuer ainsi aux différents choix stratégiques du groupement.

Considérant le renouvellement des instances, ARCHE Agglo doit désigner un représentant élu (et un suppléant) pour représenter ARCHE Agglo au sein du groupement.

Considérant l'avis du bureau du 2 juillet ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **DESIGNE** Mme Agnès PORTAL titulaire et M. Xavier TRAVERSE suppléant pour siéger au sein du groupement du CRAIG.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercurol-Veaunes, le 8 juillet 2026.

La Présidente,
Delphine COMTE

Signé électroniquement par
: Présidente ArcheAgglo
Date de signature :
09/07/2026
Qualité : Présidente